



Déclaration FSU au C.D.E.N du jeudi 7 mars 2013

L'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement, dit de gauche, avait suscité l'espoir de réels changements de cap, d'un autre choix de société. Force est de constater, après huit mois de cette politique, que peu de choses ont évolué, le « portrait social de la France » en 2012 fait apparaître un inexorable accroissement des inégalités, la pauvreté s'installe durablement et touche désormais près d'un Français sur sept, le taux de chômage a encore subi une hausse significative, les plans sociaux ont été nombreux, d'autres sont à venir... et il ne semble pas malheureusement que l'action gouvernementale soit en mesure aujourd'hui d'enrayer ces processus...

Dans le domaine de l'éducation, à peine entré en fonction, le ministre Peillon a voulu d'emblée marquer sa différence, a martelé sa volonté de changer l'École, lançant une large concertation pour la « refondation de l'École de la République, la refondation de la République par l'École » sans réellement organiser la consultation des enseignants qui font l'éducation au jour le jour... Or, aujourd'hui, le projet de loi présenté en Conseil des ministres le mercredi 23 janvier dernier et qui sera débattu prochainement au Parlement nous semble bien loin de cette ambition affichée et partagée, loin des attentes, loin des réponses de fond que nous espérons tous...

Certes, quelques signes de rupture ont été donnés, l'abrogation du décret sur l'évaluation des enseignants, celle de la note de vie scolaire, la confirmation de la création de 60 000 postes,..., des orientations éducatives intéressantes (la détermination à lutter contre la difficulté scolaire, le décrochage, les sorties sans diplôme ni qualification, la refonte de l'éducation prioritaire,...) ont été clairement énoncées, quelques mesures phares ont été annoncées, la reconstruction d'une formation initiale et continue qui restent toutefois à définir, l'instauration du dispositif « Plus de maîtres que de classes », la réaffirmation du collège unique avec la fin des orientations précoces, la redéfinition du socle commun de connaissances, de compétences « et de culture », l'installation d'un Conseil supérieur des programmes,... mais ce ne sont là que quelques touches qui ne suffisent pas à insuffler l'élan nécessaire à une véritable refondation de l'École, d'autant plus que certaines propositions telles la mise en œuvre d'une « école du socle » l'installation d'un cycle artificiel CM2-Sixième et l'instauration d'un « conseil École-Collège », le recours aux contrats éducatifs locaux pour assurer une partie de l'enseignement des arts, le rôle accru des Régions dans le dessin de la carte des formations,... conjuguées à l'absence de propositions sur le lycée, la voie professionnelle, la revalorisation du métier d'enseignant et de nos salaires, l'amélioration de nos conditions de travail,..., sur de nombreux points non tranchés (l'avenir de l'orientation scolaire et de ses personnels, par exemple) et renvoyés à de futurs textes réglementaires et à l'acte III de la loi de décentralisation, laissent planer trop d'incertitudes et d'inquiétudes sur un projet éducatif qui ne serait pas à la hauteur des enjeux.

Nos inquiétudes se trouvent d'ailleurs confirmées à l'occasion de ces travaux de préparation de rentrée 2013, l'Académie de Reims, au prétexte de l'habituel argument de la baisse démographique, s'étant vu accorder 10 postes supplémentaires pour le premier degré et ...0 poste pour le second degré... Pour le département des Ardennes, la déclinaison se traduirait par ...0 poste supplémentaire dans les écoles, le dispositif « Plus de maîtres que de classes » (17 postes) se mettant donc en place à moyens constants par la nécessaire fermeture de classes (une trentaine envisagée) ou au détriment d'ouvertures ...

+ 7 postes et 3 ETP en HSA dans les collèges (selon les documents du CTA du 17 janvier dernier), affectés en grande partie dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire, permettant à ceux-ci de retrouver une situation à peu près « normale » après les ponctions de l'an dernier... mais dégradant aussi encore un peu plus les conditions de travail dans les collèges « ordinaires », le H/e de ces derniers ne cessant de baisser... Le taux d'heures supplémentaires qui ne cesse, lui, d'augmenter continue à dégrader les conditions de travail des enseignants et devient totalement inacceptable. La FSU mènera campagne contre l'imposition de ces heures supplémentaires et réclamera leur transformation en heures postes.

Si l'on peut se féliciter d'un nouvel élan qui serait donné à l'éducation prioritaire et dont il nous faudra mesurer la réalité sur le terrain en termes d'amélioration des conditions d'étude des élèves et de travail des personnels, le logiciel inchangé pour la rentrée 2013 continue de mettre en difficulté le reste des collèges ardennais en ne leur offrant pas les conditions nécessaires au travail serein à la réussite de tous. Les argumentaires relatifs à la pédagogie trouvent ici toute leur limite. Par-delà les mots et les effets d'annonce, les réalités quotidiennes vécues par les enseignants ne trouveront pas matière à mesurer la refondation attendue...

La déception va grandissant et la hauteur des moyens accordés attise le sentiment de l'incapacité à mettre en œuvre une politique refondatrice permettant de libérer l'esprit d'initiative des enseignants, leurs capacités à construire des projets innovants face à des contraintes purement budgétaires et comptables. Des marges de manœuvre réelles doivent être attribuées aux établissements pour permettre la construction de dispositifs ou de projets visant à répondre à l'exigence de la réussite de tous.

Comment le collège de Carignan, qui, à nombre d'élèves égal, voit sa dotation diminuer de 50h, son E/d (nombre d'élèves par division) passer de 22,72 à 25,5, qui doit fermer une division et les niveaux 6è et 5è à 27/28 élèves par classe peut-il apprécier cette refondation de l'école... ? Comment le collège de Nouzonville, qui certes perd des élèves mais qui doit rendre 52,5h, fermer une division de 5è et accueillir de 25 à 28 élèves par classe de la 6è à la 4è, dans les conditions socio-économiques que nous connaissons tous... peut-il apprécier la volonté affichée de faire réussir tous les élèves ? Comment les collèges de Sault-Les-Rethel, Jean Macé, Vrigne-aux-Bois, Douzy, Rimogne, qui, à structure égale, se voient respectivement ponctionner de 18h, 13,5h, 11h, 10h, 9h, comment le collège Rimbaud, qui doit fermer une division de 6è mais à qui on reprend 35h, comment les collèges de Givet et La Fontaine qui doivent ouvrir une division mais à qui on ne donne respectivement que 17,5h et... 5,5h... peuvent-ils mesurer la rupture avec la politique éducative menée ces dernières années... ?

Enfin, comment le collège multi site Vouziers/Le Chesne, qui voit sa dotation réduite de 30h, son E/d passer de 22 à 26,7, son organisation bouleversée, imposée par la suppression de 2 divisions (6è/5è sur le site du Chesne, 4è/3è sur celui de Vouziers, avec des effectifs de 27 à 29 élèves par classe en 6è, 5è et 4è...) peut-il encore accorder sa confiance en la parole institutionnelle ?

La réflexion sur les rythmes scolaires aurait dû être à la base de ce questionnement sur l'évolution et l'amélioration de l'école mais l'extension aux rythmes éducatifs a déporté la problématique et abouti à des mesures, dans le premier degré, contestées par les personnels.

A cet égard, la FSU rappelle son opposition à la semaine de 4 jours instituée par le décret Darcos de 2008 avec ses journées alourdies par l'aide personnalisée. Elle n'est pas pour autant favorable au projet de décret actuel sur l'aménagement des temps scolaires. Celui-ci est inacceptable : il allège de manière insuffisante la journée scolaire, il a laissé la possibilité à des municipalités d'envisager l'hypothèse d'un allongement de la pause méridienne, source de fatigue et parfois d'irritation pour les élèves, sans offrir la garantie d'un périscolaire gratuit et de qualité pour tous et, de plus, pourrait écarter les conseils d'école du processus de modification des rythmes. En l'état, il ne permet aucune amélioration réelle des conditions d'apprentissage des élèves pour la réussite de tous.

Dans le même temps, il ouvre la voie à des dégradations certaines des conditions d'exercice du métier d'enseignant et n'apporte pas de réponse à une nécessaire revalorisation salariale des PE notamment pour compenser les coûts engendrés par le passage à 4,5 jours. Depuis des semaines, la FSU n'a cessé d'attirer l'attention du ministre sur les multiples difficultés que pose la réforme des rythmes scolaires telle qu'elle a été engagée. Au lieu de répondre aux inquiétudes des personnels et des parents suscitées par le décret sur les rythmes hebdomadaires, le ministre annonce dans la précipitation un deuxième temps de réforme concernant l'année scolaire. La FSU ne revendique ni le statu quo ni un retour à une situation antérieure... bien au contraire ! Elle souhaite une réforme garantissant l'égalité pour tous les élèves sur tout le territoire, respectueuse à la fois des conditions de vie professionnelle des enseignants. La FSU se prononce pour une meilleure qualité des temps éducatifs et une amélioration des conditions de scolarisation des élèves (effectifs, contenus enseignés...). Pour une réforme des rythmes réussie, cohérente pour le système éducatif, pensée sur la journée, la semaine et l'année s'articulant avec les rythmes sociaux et familiaux, élaborée en concertation avec les différents acteurs. Pour les écoles, cela passe par un report de la réforme en 2014 pour donner le temps à une réécriture du décret.

Par ailleurs, si le ministre a repris à son compte la revendication de "Plus de maîtres que de classes", plusieurs points laissent à penser que la mise en œuvre du dispositif risque d'être éloignée de nos attentes :

- le cadre budgétaire contraint et la partie "programmation" de la loi ;
- la situation difficile du département due aux suppressions de postes massives des années précédentes ;
- la centration de ses missions sur la difficulté scolaire plutôt que sur le changement des pratiques de classes et le travail en équipe.

Ce dispositif ne doit pas se substituer aux aides spécialisées qui gardent toute leur pertinence pour les élèves en grandes difficultés, il ne doit pas entrer en concurrence avec la volonté d'abaisser les effectifs des classes.

La FSU revendique que le «Plus de maîtres que de classes» permette une déconnexion du temps enseignant et du temps élèves.

Dans le premier comme dans le second degré, le changement de cap annoncé devra s'accompagner de moyens suffisants pour que des dispositifs et les réformes nécessaires puissent donner ce nouveau souffle à l'éducation nationale attendu par tous : parents, élèves, élus mais aussi l'ensemble des personnels. Il faut changer de logique, la refondation de l'école doit permettre une meilleure qualité des temps éducatifs et une amélioration des conditions de scolarisation des élèves (effectifs, contenus enseignés...), une véritable relance de l'éducation prioritaire, une amélioration

des conditions de travail, d'emploi et de service de tous les personnels, la fin du gel du point d'indice ou encore une autre loi sur l'enseignement supérieur et la recherche que celle proposée par le ministre.

Porteuse de ces revendications qui visent à assurer la réussite de tous les élèves, à élever le niveau de qualification, augmenter le taux de diplômés de l'enseignement supérieur et mettre fin aux sorties sans qualification, la FSU, première fédération de l'éducation, appelle à une grande manifestation nationale le samedi 6 avril 2013 pour des transformations et des changements effectifs, pour une vraie refondation du système éducatif.